

Semaine du 17 au 21 octobre 2022

OUTRE-MER – Audition de M. Jean-François Carencio, ministre délégué chargé des Outre-mer, par la Délégation aux Outre-mer de l'Assemblée nationale

Le ministre délégué chargé des Outre-mer, M. Jean-François Carencio, a été auditionné devant la Délégation aux Outre-mer de l'Assemblée nationale le 12 octobre 2022.

Les sujets suivants ont été abordés :

- i) Le budget « Outre-mer » du projet de loi de finances 2023 ;
- ii) Les moyens de favoriser la création de valeur ;
- iii) La problématique de la vie chère.

Lors des débats interactifs, les députés ont soulevé plusieurs questions portant principalement sur l'énergie, la continuité territoriale, la réintégration du personnel soignant et l'octroi de mer.

Dans un premier temps, le Ministre Jean-François Carencio a souligné que la création de valeur, qui constitue la solution pour lutter contre la vie chère, nécessite la mise en place de moyens notamment pour la diversification agricole. Il a précisé que ces moyens s'élèveront à hauteur de 45 millions de crédits pour l'année 2023, de la part du ministère de l'Agriculture. Est également prévue une augmentation de 3 à 6 millions d'euros pour l'office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer (ODEADOM).

Le Ministre délégué chargé des Outre-mer a aussi mis en évidence le besoin d'investissements dans la production agricole. Il a insisté sur l'importance d'utiliser les fonds européens sur des investissements productifs et d'envisager la défiscalisation desdits investissements.

S'agissant de l'octroi de mer, le député M. Christian Baptiste (LFI – Guadeloupe) a demandé quelle était la position de l'Etat relative à une éventuelle baisse du taux d'octroi de mer.

Le Ministre Jean-François Carenco a répondu qu'il ne soutenait pas l'idée de baisser l'octroi de mer, qu'il a qualifié de « sujet complexe ». Il a ajouté qu'en Outre-mer, les recettes de l'octroi de mer sont très positives, permettant une augmentation du financement des collectivités locales.

L'octroi de mer est selon lui un outil d'inflexion et d'orientation de la politique économique qui l'a amené à conclure qu'« *On ne peut pas dire qu'on est en faveur de la création de valeur et dire indifféremment qu'on n'a qu'à baisser l'octroi de mer* ».

Concernant la question des possibles compensations de l'impact de l'inflation sur les collectivités locales, adressée par M. Jean-Hugues Ratenon (LFI - La Réunion), le Ministre délégué chargé des Outre-mer a rappelé que la loi de finances 2022 prévoit la compensation de moitié de l'impact de l'inflation et du point d'indice.

Le replay de l'audition est disponible en cliquant [ici](#).

ACCORDS COMMERCIAUX – Note de la Commission européenne sur les questions agricoles liées au commerce

Dans la perspective de la session du Conseil « Agriculture et pêche » des 17 et 18 octobre 2022, la Commission européenne a remis aux délégations une note ayant pour objet les « Questions agricoles liées au commerce » qui dresse un résumé des évolutions récentes et pertinentes sur le sujet.

Dans ce document, la Commission européenne rappelle l'adoption, le 3 juin 2022, de son rapport sur l'application des normes sanitaires et environnementales de l'UE aux produits agricoles et agroalimentaires importés.

Cette question de réciprocité entre les normes appliquées aux produits fabriqués dans l'UE et aux produits concurrents importés revêt une importance cruciale pour l'ensemble des régions ultrapériphériques (RUP) européennes.

En effet, depuis 2007, la politique commerciale de l'UE a progressivement introduit de nombreuses concessions commerciales avec plusieurs pays tiers, sans pour autant exiger un alignement réglementaire pour les produits importés de ces pays à la législation européenne, fragilisant l'économie des RUP.

Ainsi, la mise en œuvre de clauses miroirs garantissant l'application des normes sanitaires et environnementales de l'UE aux produits agricoles et agroalimentaires importés constitue pour l'agriculture, la pêche et l'agro transformation des régions ultrapériphériques un instrument de protection indispensable.

Le rapport de la Commission européenne recense trois cadres d'actions, à savoir les organisations internationales (notamment l'OMC et le Codex Alimentarius), les accords commerciaux bilatéraux et les mesures autonomes de l'UE, que l'Union européenne devrait utiliser pour promouvoir des normes élevées en matière d'environnement et de bien-être animal.

Suivant cette logique, la Commission européenne conclut dans sa note qu'il serait opportun que le Conseil mène une discussion sur la direction que les relations commerciales de l'UE avec les pays tiers devraient prendre en ce qui concerne l'agriculture aux niveaux bilatéral et multilatéral. Elle rappelle la nécessité de préserver la durabilité et les qualités environnementales de l'agriculture de l'Union.

Le document de la Commission européenne donne également plusieurs éléments de calendrier s'agissant des accords commerciaux suivants :

- Les négociations en vue d'un Accord de libre-échange (ALE) avec la Nouvelle-Zélande ont été conclues le 30 juin 2022, et l'accord devra être ratifié par le Conseil et accepté par le Parlement européen
- L'accord avec le Mercosur a été conclu au niveau politique en 2019, et l'examen juridique de ce texte est en cours. Les négociations en vue d'un ALE modernisé avec le Mexique avaient déjà pris fin en mai 2018 et les négociations en vue d'un ALE avec le Chili ont été achevées au niveau technique en octobre 2021. La Commission fera avancer les travaux en vue de la conclusion et de la ratification de ces deux ALE.
- En ce qui concerne les négociations sur l'ALE avec l'Inde, le premier cycle s'est déroulé à New Delhi entre le 27 juin et le 1er juillet 2022. Le deuxième cycle de négociations sur l'ALE entre l'UE et l'Inde vient d'avoir lieu.
- Le 13^{ème} cycle de négociations sur l'ALE entre l'UE et l'Australie est prévu pour octobre 2022.

En outre, la Commission européenne rappelle la réalisation de plusieurs études sur les accords commerciaux, telles qu'une étude présentée en janvier et en avril 2021 sur les effets cumulatifs et l'incidence des accords de libre-échange et les effets économiques cumulés des négociations commerciales en cours et à venir sur le secteur agricole de l'UE. Cette étude avait conclu que les accords de libre-échange analysés avaient le potentiel de bénéficier au secteur agroalimentaire de l'UE, à condition d'être réciproques.

Vous pouvez consulter ces documents aux liens suivants :

- [Etude sur les effets économiques cumulés des négociations commerciales en cours et à venir sur le secteur agricole de l'UE.](#)
- [Rapport sur l'application des normes sanitaires et environnementales de l'UE aux produits agricoles et agroalimentaires importés.](#)
- [Note de la Commission européenne sur les questions agricoles liées au commerce.](#)

NGT – Publication du programme de travail 2023 de la Commission européenne

Le programme de travail 2023 de la Commission européenne a été rendu disponible et sera soumis à l’approbation du Collège des Commissaires le mardi 18 octobre, à Strasbourg.

Au sein de celui-ci, la Commission indique son calendrier indicatif relatif à sa proposition de cadre législatif spécifique pour les nouvelles techniques génomiques (NGT). Celui-ci devrait être proposé au deuxième trimestre 2023.

En amont de cette proposition législative, la Commission prépare également une analyse d'impact, qui devrait être publiée d’ici la fin de l’année.

Pour rappel, Eurodom a répondu aux deux consultations publiques de la Commission européenne sur le sujet, rappelant l’importance cruciale que revêtent ses technologies, notamment pour la sécurité alimentaire et pour la filière banane des Antilles.

Vous pouvez retrouver notre dernière brève sur le sujet des Nouvelles Techniques Génomiques (NGT) sur notre [blog](#).

AGENDA DE LA SEMAINE
Semaine du 17 au 21 octobre 2022

	Conseil de l’UE / Conseil européen	Parlement européen	Commission européenne
<i>Lundi 17/10</i>	<i>Conseil de l’UE. Conseil ‘Agriculture et Pêche’ (Luxembourg). 1. Situation du marché : échange d’informations entre les ministres et avec la Commission sur la</i>	<i>Session plénière (Strasbourg)</i>	

	<p><i>situation des marchés agricoles respectifs dans le contexte de la guerre en Ukraine (hausse des prix des intrants, disponibilité des engrais, etc.). – Questions liées au commerce de produits agricoles : échange de vues sur la base d'informations par la Commission.</i></p>		
<p><i>Mardi 18/10</i></p>	<p>Conseil de l'UE. Conseil 'Agriculture et Pêche' (Luxembourg)</p>	<p>Session plénière (Strasbourg)</p>	
<p><i>Mercredi 19/10</i></p>		<p>Session plénière (Strasbourg)</p>	
<p><i>Jeudi 20/10</i></p>		<p>Session plénière (Strasbourg) <i>Pêche : débat avec la Commission sur les conséquences socioéconomiques du nouveau règlement sur les zones de pêche en eaux profondes.</i></p>	
<p><i>Vendredi 21/10</i></p>		<p>Session plénière (Strasbourg)</p>	